



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 Mai 2008

PRESIDENT : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. François de MAZIERES (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, Mme Martine ARNAL, M. Jean-Philippe MALLE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Ludovic JAMET) M. Philippe LEQUAIN, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Edmond GRONDIN, M. Etienne ERASIMUS, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Arnaud MERCIER, Mme Magali ORDAS, M. Roland de HEAULME, M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

Absents excusés :

M. Jacques BELLIER, pouvoir à M. François de MAZIERES
M. Ludovic JAMET, pouvoir à M. Gilles CURTI

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 22 mai 2008

Date d'affichage de la convocation : 22 mai 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 33

N° de l'ordre du jour :

2008.05.02 : Approbation du compte de gestion 2007

- M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Le conseil communautaire est amené à se prononcer sur la conformité du compte de gestion visé par le trésorier payeur général par rapport au compte administratif 2007 soumis au cours de cette même séance au vote de ses membres.

Il est rappelé que le compte de gestion est établi par le comptable public qui est chargé d'encaisser les recettes et de mettre en paiement les dépenses ordonnancées par la communauté de communes ; que le compte de gestion retrace les recettes et dépenses effectivement réalisées au cours de l'exercice et que ces éléments doivent concorder avec le compte administratif.

Considérant que les opérations du compte de gestion 2007 sont régulières et concordantes avec les écritures du compte administratif 2007,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil communautaire :

1. *prend acte de l'ensemble des réalisations constatées à la clôture de l'exercice 2007*
2. *déclare que les états de réalisation des crédits figurant au compte de gestion 2007 de la communauté de communes, visés par le comptable et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 33 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

